

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
28 JUIN 2022

Date d'affichage
28 JUIN 2022

Objet de la Délibération

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 5 juillet à 20 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme
Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck GASPARINI, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN, Mme Patricia BRUNET POTENTI

Absents excusés : M Michel GARROS (pouvoir Mme EVERLET), Mme Martine GOUZENNE, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Echange de parcelles entre l'indivision CASTÉRA et la commune Ordan-Larroque

Afin de désenclaver la parcelle G1707 appartenant à l'indivision CASTÉRA, il s'avère nécessaire de procéder à un échange entre la commune d'Ordan-Larroque et l'indivision CASTÉRA.

Cession de parcelles à la commune d'Ordan Larroque par l'indivision CASTÉRA

- Parcelle G 1707p1

Cession de parcelles à l'indivision CASTÉRA par la commune d'Ordan-Larroque

- Parcelle G1320p2
- Parcelle G1706p1
- Parcelle G1706p2
- Parcelle G1708p2

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cet échange.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Souscrit à l'unanimité** à l'échange de parcelles ci-dessus exposé
- **Donne pleins pouvoirs à Madame le Maire** pour signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

publication Pour extrait certifié conforme.

du

Le Maire

Marie-Line EVERLET

